

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SADIRAC**

**Du 11 FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 11 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Sadirac, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel COZ, Maire.**

**Date de convocation : 4 février 2016**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 18**

**Nombre de conseillers municipaux ayant remis un pouvoir : 9**

**Présents : Mesdames Aurélie BROCHARD, Marie-Ange BURLIN, Barbara DELESALLE, Christelle DUBOS, Sandra GOASGUEN, Morgane LATRILLE, Catherine MARBOUTIN, Christelle THEVIN et Messieurs Raymond ALBARRAN, Gilles BARBE, Alain BARRAU, Hervé BUGUET, Jean-Clément CANCLAUD MONTION, Pierre CHINZI, Daniel COZ, Patrick GOMEZ, Alain STIVAL et Jean-Louis WOJTASIK.**

**Absents représentés :**

**Monsieur Auguste BAZZARO ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BARRAU,**

**Monsieur Fabrice BENQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Clément CANCLAUD MONTION,**

**Madame Déborah BERIDEL ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel COZ,**

**Monsieur Jean-Louis CLEMENCEAU ayant donné pouvoir à Madame Sandra GOASGUEN,**

**Monsieur Alain COLLET ayant donné pouvoir à Monsieur Hervé BUGUET,**

**Madame Iris GAYRAUD ayant donné pouvoir à Madame Christelle DUBOS,**

**Monsieur Jean-Louis MOLL ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles BARBE,**

**Madame Clara MOURGUES ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick GOMEZ,**

**Madame Nathalie PELEAU ayant donné pouvoir à Madame Morgane LATRILLE.**

Madame Morgane LATRILLE est désignée secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 janvier 2016**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2016.*

<p><i>Nombres d'élus présents : 18</i></p> <p><i>Nombre de votants : 27 (dont 9 procurations)</i></p> <p><i>Pour : 27</i></p> <p><i>Contre : 0</i></p> <p><i>Abstention : 0</i></p>
---

## DELIBERATIONS

### **Don de l'ARES pour les travaux d'installation des lustres chauffant à l'église ST-MARTIN**

La commune a entrepris les travaux d'installation des lustres chauffants dans l'église ST-MARTIN.

Un plan de financement prévisionnel suivant a été approuvé par l'assemblée le 26 novembre 2015.

#### DEPENSES HT

Honoraires Architecte 1 682,20 €  
Travaux 18 054,75 €  
TOTAL DEPENSES 19 736,95 €

#### RECETTES

Subvention réserve parlementaire 5 000,00 €  
Subvention Conseil Départemental 33 6 557,00 €  
Fonds propres 8 179,95 €  
TOTAL RECETTES 19 736,95 €

Les fonds propres de la commune s'élevés alors à 8179.95€.

L'Association de Restauration de l'Eglise de SADIRAC (ARES) a souhaité apporter un soutien financier à hauteur de 4000 euros pour ce projet.

Une association de droit privé ne pouvant pas allouer une subvention d'investissement à une collectivité locale, cette participation sera enregistrée dans les comptes du budget principal de la commune sous forme de don.

Il s'agit donc d'une libéralité reçue, à imputer au compte 7713, qu'il convient d'accepter par délibération du conseil municipal.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- *ACCEPTE le don d'un montant de 4000 euros de l'Association de Restauration de l'Eglise de SADIRAC,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à accomplir toutes formalités à ce sujet.*

<p><i>Nombres d'élus présents : 18</i></p> <p><i>Nombre de votants : 27 (dont 9 procurations)</i></p> <p><i>Pour : 27</i></p> <p><i>Contre : 0</i></p> <p><i>Abstention : 0</i></p>
---

### **Demandes de subventions – programme voirie-parking des écoles et Cabrales-tableaux numériques**

Pour mener à bien les projets ci-dessous inscrits au budget 2016, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter les demandes de subvention qui pourraient en découler :

- Réaménagement du parking des écoles
- Extension parking des écoles du bourg et cabrales

- travaux d'aménagement de voirie et de mise en sécurité
- Equipement des écoles-tableaux numériques- Vidéo projecteur interactifs

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention,*
- *AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'obtention des subventions auprès des différents organismes (Etat, Conseil Département, Conseil Régional, CAF, Union Europe...)*

<p><i>Nombres d'élus présents : 18</i>  <i>Nombre de votants : 27(dont 9 procurations)</i>  <i>Pour : 27</i>  <i>Contre : 0</i>  <i>Abstention : 0</i></p>
--

### **Demandes de subventions – aménagement place Fouragnan -halle-salle multisports-multi activités**

Pour mener à bien les projets ci-dessous inscrits au budget 2016, Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter les demandes de subvention qui pourraient en découler :

- Aménagement de la place Fouragnan et des abords (bourg de SADIRAC)
- Construction d'une halle
- Construction d'une salle multisports

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, à la majorité,*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'obtention des subventions auprès des différents organismes (Etat, Conseil Département, Conseil Régional, CAF, Union Europe...)*

<p><i>Nombres d'élus présents : 18</i>  <i>Nombre de votants : 27(dont 9 procurations)</i>  <i>Pour : 21</i>  <i>Contre : 0</i>  <i>Abstentions : 6 (Mmes BROCHARD, MOURGUES, THEVIN, Mrs GOMEZ, STIVAL, WOJTASIK)</i></p>
--

### **Délibération décidant d'engager une procédure d'acquisition foncière pour l'aménagement du parking des écoles et de la salle Cabrales**

Dans le cadre du réaménagement et de l'extension du parking des écoles du bourg et de la salle Cabrales, Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'acquérir une surface de terrain destinée à la création de 35 places de parking supplémentaires et des cheminements piétons sécurisés. L'emplacement concerne les parcelles cadastrées N°AO 235-236-238 appartenant à Monsieur Francis BROCHARD. Deux emplacements réservés n°10 au 14 sont prévus au PLU. Ils seront mis en œuvre pour ce projet pour la surface nécessaire soit environ 730m<sup>2</sup> environ. Le reliquat des emplacements réservés grevant la propriété de Mr BROCHARD sera définitivement levé.

Le prix de vente proposé est de 35 000€, hors droits et hors frais liés à l'acquisition.

Tous les frais afférents à la vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Il est proposé, si ces dispositions recueillent l'agrément du conseil municipal, d'adopter la délibération suivante.

Madame Aurélie BROCHARD ne participe pas au vote.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,  
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de SADIRAC,  
Vu l'accord en date du 21 janvier 2016 de Monsieur Francis BROCHARD, propriétaire, de céder à la commune une parcelle de terrain issue des parcelles cadastrées section AO n°235-236-238 sise lieudit « Gachet-Nord», d'une superficie de 730 m<sup>2</sup> environ, à la commune au prix de 35 000 €, hors droits et hors frais liés à l'acquisition,  
Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle dans la perspective de créer 35 places de parking supplémentaires et des cheminements piétons sécurisés pour la réalisation de l'opération de réaménagement et d'extension du parking des écoles du bourg et de la salle Cabrales.*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- *DECIDE d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable du terrain d'emprise nécessaire à la création de 35 places de parking supplémentaires et des cheminements piétons sécurisés pour la réalisation de l'opération de réaménagement et d'extension du parking des écoles du bourg et de la salle Cabrales, pour un montant de 35000€.  
Ce terrain, d'une superficie de 730 mètres carrés environ, est situé lieudit «Gachet-Nord» et correspond à la parcelle cadastrée section AO n°235-236-238.  
Tous les frais afférents à la vente de cette parcelle seront à la charge exclusive de l'acquéreur.*
- *DECIDE d'autoriser Monsieur le maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition, jusqu'à la signature de l'acte de vente.*

<i>Nombres d'élus présents : 17</i>
<i>Nombre de votants : 26 (dont 9 procurations)</i>
<i>Pour : 26</i>
<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>

### **Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle de terrain pour l'aménagement du parking des écoles et de la salle Cabrales**

Les travaux de restructuration et d'agrandissement du parking des écoles et de la salle polyvalente « Cabrales » sont programmés à compter de mi-mars 2016.

Une partie de ces travaux étant prévue sur la parcelle en cours d'acquisition, il est proposé de passer une convention avec Monsieur BROCHARD, propriétaire de la dite parcelle.

La convention aurait pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Sadirac ainsi que les entreprises mandatées par cette dernière, sont autorisées, dans le cadre de travaux publics d'intérêt général, à occuper temporairement la parcelle en cours d'acquisition, appartenant à Monsieur BROCHARD avant la signature définitive de l'acte. Le projet de convention sera joint à la délibération.

Il est proposé, si ces dispositions recueillent l'agrément du conseil municipal, d'adopter la délibération suivante.

Madame Aurélie BROCHARD ne participe pas au vote.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le projet de convention annexé à la présente délibération  
Vu l'exposé ci-dessus,*

*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- APPROUVE les termes de la convention  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention*

<i>Nombres d'élus présents : 17 Nombre de votants : 26 (dont 9 procurations) Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0</i>
--

### **Instauration d'un droit de place pour les commerçants ambulants**

L'occupation du domaine public par un commerce doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion, ici la commune. Elle nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté.

L'autorisation d'occupation du domaine public est soumise au paiement d'un droit de place.

Le montant de cette redevance, fixée par la commune, prend en compte les avantages procurés au titulaire de l'autorisation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un droit de place sur la commune.

Il propose de fixer un tarif mensuel 20, 00 € qui entrera en vigueur à compter du 1er mars 2016.

*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- DECIDE l'instauration d'un droit de place pour un montant de 20€ mensuel à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.  
- autoriser Monsieur le maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette redevance.*

<i>Nombres d'élus présents : 18 Nombre de votants : 27(dont 9 procurations) Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0</i>
---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues et lève la séance à 19H40.

La Secrétaire de séance,

Morgane LATRILLE